

## AUTORISATION DE VOIRIE N°15/2023

- pour occupation du domaine public routier
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds

*RM/AB/LD*

Vu la demande de :

**Entreprise Lafarge**  
**43, rue Alfred Curtel**  
**13010 Marseille**  
**04.91.80.60.91**

par courriel du 05 octobre 2023, relative à l'autorisation de passage exceptionnel de poids lourds et stockage provisoire de matériaux sur une zone balisée à l'égard du public, dans le cadre de travaux dans la propriété de M. LAFOSSÉ Alexandre.

Vu le permis de construire n° 013 015 22 00004 délivré le 03/05/2022,

**Avis :**

L'entreprise :

- Lafarge est autorisée, pour le compte du propriétaire M. Lafosse à :

**DETAIL DES TRAVAUX**

- PASSAGE ET STATIONNEMENT EXCEPTIONNEL DE POIDS LOURDS et stockage provisoire de matériaux d'environ 100 m<sup>2</sup> sur l'aire de stationnement en bataille parallèle à l'impasse Pablo Picasso, entre 7h00 et 18h00.

**DESTINATION DU LIEU ET PERIODE D'INTERVENTION**

- 2003, impasse Pablo Picasso 13320 BOUC BEL AIR  
- Du vendredi 03 novembre au samedi 02 décembre 2023



**BOUC BEL AIR**

VILLE  NATURE

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 25 octobre 2023

Le Maire,



Richard MALLIÉ

